



Colis non acheminé et la personne m'attaque pour dedommagement t

Par **delphine**, le **02/05/2008** à **11:42**

bonjour,

je vous expose la situation ... courant decembre je met en vente un article pour 70€ port compris en colissimo sur le net , une personne m'achète cet article et m'envoie un chèque de 70€ . jamais dans les échanges de mails un envoi colissimo contre signature n'a été réclamé par la personne .

Quelques temps plus tard le colis n'a jamais été livré pour perte de la poste . comme j'ai la preuve de l'envoi la poste dédommage la somme de 38.92€ . que j'envoie en dédommagement à la personne .

Cependant celle-ci m'attaque j'ai reçu le courrier d'un avocat me réclamant le reste soit 37.02€ pour les raisons qu'elle n'a pas à subir les pertes de la poste car c'est moi qui est souscrit le contrat avec la poste . (oui mais c'est elle qui a fourni l'argent dans les 70€)

est-elle en droit ? dois-je la rembourser ? j'ai tout de même perdu la marchandise ?

JE pense avoir été correcte en lui envoyant le dédommagement de la poste .

merci par avance .

Par **delphine**, le **07/05/2008** à **13:14**

personne ne peu repondre a ma question ????????????